

Le 22 décembre 2020,

Bodycams : ECOLO préfère la prudence

Ce lundi 21 décembre, un point sur l'autorisation de l'usage des bodycams et dashcams dans la zone de police Châtelet-Farciennes-Aiseau-Presles était à l'ordre du jour des conseils communaux d'Aiseau-Presles et de Châtelet. Les conseillers communaux écologistes de ces deux communes ont demandé le report du point en raison d'un manque d'éléments permettant de prendre pleinement position. Devant le refus de la majorité, ils ont préféré voter contre.

Suite à la modification de la loi caméra à la Chambre en mars 2018, un dispositif permet aux agents de police de porter une bodycam lors de patrouilles ou d'interventions. Depuis, de nombreuses zones de police se sont lancées dans des phases-test à Bruxelles et en Wallonie et seront appelées à évaluer le dispositif dans les prochains mois. « Nous avons simplement demandé le report de ce point afin de disposer des résultats de ces évaluations avant de nous prononcer sur l'achat et l'usage de ces dispositifs pour notre zone de police » précisent Patricia Vanespen et Pierre De Roover, respectivement conseiller·e·s communaux à Châtelet et Aiseau-Presles. « Il nous semble primordial de prendre connaissance des résultats des évaluations menées au sein des zones de polices ayant déjà testé de tels systèmes afin de dégager des conditions d'utilisation claires et précises du dispositif pour notre zone ».

Pour les écologistes, de trop nombreuses questions restent sans réponses, notamment sur le plan budgétaire. « Nous ne pouvons nous prononcer favorablement sans disposer d'un plan budgétaire précis, incluant outre l'achat du matériel, tous les postes relatifs à l'usage et à la maintenance du matériel, au contrôle et à l'archivage des données, ainsi qu'au frais de personnel » arguent les conseiller·e·s communaux. En effet, les zones de police ne sont plus financées par le Fédéral, ce sont les communes qui devront investir. « Une caméra coûte entre 600 à 1.500€, ce n'est pas une dépense à prendre à la légère, nos budgets communaux ne sont pas extensibles. En pleine crise, nous pensons qu'il y a d'autres priorités ».

Enfin, la procédure d'utilisation n'est pas claire. Pour quels types d'intervention les caméras sont-elles prévues ? Les agents de police seront-ils les seuls à décider de l'activation de la caméra ou les citoyens auront-ils le droit de demander son activation ? Lors d'une manifestation, l'organisateur aurait-il le droit de demander et d'obtenir que chaque caméra soit activée dès le début de l'événement ? « Il est essentiel que des consignes claires et précises soient édictées tant pour les agents que pour les citoyens. Sur l'activation ou non de la caméra durant l'intervention par exemple, la décision ne peut pas reposer sur les seules épaules de l'agent ».

Les écologistes prennent acte des propositions de la majorité d'inviter le chef de zone de police à venir présenter le projet au conseil communal. Ils resteront attentifs afin de fixer des balises précises sur l'utilisation du dispositif, son évaluation et le cadre budgétaire.

Patricia Vanespen, Luc Bogaert, Jean Michaux et Pierre de Roover
Conseiller·e·s communaux ECOLO Châtelet et Aiseau-Presles